

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 JUIN 2013

7/2 – CONVENTIONNEMENT L.E.A. AVEC LA CAF

Il est proposé d'appliquer le barème de participations familiales en heure/enfant défini ci-après à compter du 01/09/2013 jusqu'au 31/12/2014 (date d'échéance de la convention Prestation de Service ALSH), dans l'objectif de la signature de la convention d'objectif et de financement L.E.A. avec la CAF du Nord.

Cette tarification applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2013 des différentes activités de la ville nous permet de respecter le cadre de la Convention d'Objectif et de Financement L.E.A.

TYPE D ACCUEIL / ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS							
Quotient Familial	Mercredi	Vacances février	Vacances printemps	Vacances d'été	vacances de Toussaint	Périscolaire	Séjours Accessoires
0 à 300	0,25	0,18	0,18	0,18	0,18	0,25	0,25
301 à 369	<b>0,25</b>	0,21	0,21	0,21	0,21	<b>0,25</b>	0,25
370 à 430	<b>0,25</b>	0,21	0,21	0,21	0,21	<b>0,25</b>	0,25
431 à 460	0,45	0,24	0,24	0,24	0,24	0,45	0,45
461 à 499	<b>0,45</b>	0,29	0,29	0,29	0,29	<b>0,45</b>	0,45
500 à 570	0,6	0,36	0,36	0,36	0,36	0,6	0,6
571 à 600	<b>0,6</b>	0,45	0,45	0,45	0,45	<b>0,6</b>	0,6
Repas compris précisez par période "oui ou non"	non	oui	oui	oui	oui	non	non

## CENTRES ADOLESCENTS

Quotient Familial	Mercredi	Samedi	Vacances février	Vacances printemps	Vacances d'été	vacances de Toussaint	Noel	Périscolaire	Séjours Accessoires
0 à 369	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	
370 à 470	<b>0,13</b>	<b>0,13</b>	<b>0,13</b>	<b>0,13</b>	<b>0,13</b>	<b>0,13</b>	<b>0,13</b>	<b>0,13</b>	
471 à 484	<b>0,15</b>	<b>0,15</b>	<b>0,15</b>	<b>0,15</b>	<b>0,15</b>	<b>0,15</b>	<b>0,15</b>	<b>0,15</b>	
485 à 499	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	
500 à 600	<b>0,18</b>	<b>0,18</b>	<b>0,18</b>	<b>0,18</b>	<b>0,18</b>	<b>0,18</b>	<b>0,18</b>	<b>0,18</b>	
<b>Repas compris précisez par période "oui ou non"</b>	non	non	non	non	non	non	non	non	

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- informer la CAF de toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération,
- envoyer à la CAF tous les ans toutes les modifications tarifaires apportées à la grille ci-dessus,
- signer la convention L.E.A. avec la CAF du Nord.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.